Code vulnérabilité	Catégories de problèmes de santé ou d'âge correspondant à la condition de vulnérabilité
01	Problèmes de santés mentales chroniques et récidivantes (DSM-V): troubles d'anxiété généralisée troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie)
02	Maladies pulmonaires obstructives chroniques, asthme de modéré à sévère (patient présentant un vems inférieur à 70% de la valeur prédite), pneumopathies professionnelles)
03	Maladie cardiaque artério-sclérotique (MCAS), insuffisance cardiaque, hypertension sévère (grade 3)
04	Cancer associé à un traitement passé, présent ou projetée en chimiothérapie systémique ou radiothérapie ou en phase palliative
05	Diabète avec hémoglobine A1C à 6.5 ou plus au moment du diagnostic excluant le diabète de grossesse
06	Toxicomanie ou alcoolisme en cours se sevrage ou ayant donné lieu à une cure de désintoxication de drogues dures ou d'alcool au cours des cinq dernières années, toxicomanie sous traitement à la méthadone ou de buprénorphine
07	VIH/SIDA, hépatite-C
08	Maladies dégénératives du système nerveux, démence avec MMSE de 26 et mois, blessés médullaires avec séquelles permanentes entraînant une invalidité et des traumatismes crâniens avec séquelles permanentes entraînant une invalidité
09	Maladies inflammatoires chroniques : polyarthrite, rhumatoïde, psoriasis avec atteinte autre que cutanée, lupus, sclérodermie et autre collagénoses, colite ulcéreuse, maladie Crohn
10	Troubles dépressifs majeurs aigus, premier épisode ou troubles anxieux aigus, premier épisode. Renouvelable tous les 24 mois.
11	Troubles dépressifs majeurs récidivants
12	Insuffisance rénale chronique avec une clairance de la créatine inférieure à 30 ml par minute, insuffisance hépatique
13	Maladies thrombogènes nécessitant une anticoagulathérapie à vie, fibrillation auriculaire avec CHADS à 2 et plus
14	Fribrillation auriculaire nécessitant une anticoagulothérapie à vie et suivi par RIN. Date de fin : 30 juin 2019.
15	Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité pour les patients âgés de moins de 18 ans
16	Déficience intellectuelle pour les patients présentant des troubles importants d'expression et de compréhension
17	Déficience auditive lorsque la communication avec le patient se fait de façon gestuelle ou par écrit et déficience visuelle nécessitant la présence d'un accompagnateur lors de la rencontre du patient avec le médecin
18	Douleur chronique qui persiste depuis plus de six (6) mois liée à une condition chronique et provoquant une incapacité fonctionnelle ou nécessitant la prise continue d'une médication sur ordonnance lui permettant d'être fonctionnel.
19	Accident vasculaire cérébral entraînant des troubles graves de mobilité, de comportement, d'expression ou de compréhension
20	Problèmes de santé (DSM-IV) : troubles psychotiques, troubles bipolaires, troubles envahissants du développement (troubles du spectre de l'autisme, Asperger)